



ENTENTE SPORTIVE DE VITRY
CLUB OMNISPORT AFFILIE FSGT ET F.F.

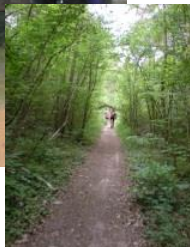
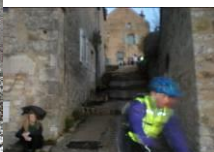
SECTION VELO LOISIR



SAISON SPORTIVE 2025-2026

La section VELO LOISIR, c'est ...

Une pratique responsable, ouverte à toute proposition. L'échange des expériences, l'envie de rouler ensemble.
Le respect des autres et de l'environnement. Le CASQUE est obligatoire pour protéger ... son savoir



DU VELO POUR TOUS, à partir de 16 ans,

Dans un esprit ASSOCIATIF :
participation à l'animation,
à la construction des projets,
à la mise en œuvre des projets.



VTT

Différents niveaux

CYCLO ROUTE

VTC – NATURE (vélo tout chemin)



ACTIVITES DE LA SECTION :

SORTIES Hebdomadaires : 1/2 journée ou journée
PROJETS : objectifs sportifs ou initiatives conviviales week-end



Participations à différentes Randos en Ile de France organisées
par : FSGT, FFC, FFCT, UFOLEP
et 2 ou 3 WE sportifs et conviviaux organisés en province



Initiatives conviviales extra sportives

Repas de fin d'année,
Galette, Loto, ou autre ...



Permanence Vélo Loisir : le mercredi 18h45 à 20 h à l'ESV en septembre.

ESV : 17-19, allée du Côteau 94400 VITRY SUR SEINE (entrée de l'ESV : 26, avenue du Général Leclerc)

Nous contacter : e-mail = veloloisir@esvitry.fr – Tél : Laurent 06 11 10 79 26 / Christine 06 71 27 99 30

Les sorties :

Je m'inscris pour les sorties du week-end suivant
par messagerie (groupes WhatsApp par activités).



Le transport :

Mon vélo est pris en charge (organisation collective)
Je participe aux frais de carburant pour le transport collectif
des personnes (mutualisation des frais).

Participation financière :

Cotisation annuelle adulte (+ de 18 ans) = 100 € ou

Cotisation annuelle jeunes (de 16 à 18 ans) = 95 €

+ Participation frais de transport = 30 €

Réduction de la cotisation si adhérent à une autre section Esv.

- Tarif inchangé depuis 3 ans -



Dossier à fournir impérativement complet :

- bulletin d'adhésion (incluant autorisation parentale pour les mineurs)
- 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents (pour licence FSGT)
- règlement de la cotisation annuelle de 100 € ou 95 €

(1^{er} chèque à l'ordre de ESV VELO LOISIR)

- règlement de la participation aux frais de transport de 30 €

(2^{ème} chèque à l'ordre de ESV VELO LOISIR)

- Certificat médical obligatoire pour la première inscription à la section Vélo Loisir, et ensuite questionnaire/attestation santé selon réglementation actuelle.



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à venir à la permanence Vélo Loisir du mercredi soir, en septembre, au siège de l'ESV, ou à nous appeler.